

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR EN FONCTION DU TYPE DE DEMANDE

**Attention, pour nous permettre de traiter au mieux votre demande, nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement cette liste de pièces à fournir en fonction de la demande que vous déposez. Elles seront nécessaires à l'instruction et à l'évaluation de votre situation.**

**Votre dossier ne pourra être traité qu'à la réception de l'ensemble de ces pièces. En l'absence de ces éléments, un rejet administratif pourra être prononcé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Merci de conserver un double de votre dossier de demande.**

### **PRESTATION ENFANTS - PIÈCES À FOURNIR**

Pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier, vous pouvez vous rapprocher du Centre local d'information et de coordination le plus proche de votre domicile, d'un travailleur social d'un Centre Départemental d'Action Sociale, d'un Enseignant Référent, d'un professionnel de la MDPH ou d'une association représentative des personnes handicapées.

#### **Pièces obligatoires pour toutes les demandes**

Formulaire de demande rempli, daté et signé (cerfa n° 13788\*01) sans oublier les coordonnées complètes des caisses et les numéros d'affiliation (Sécurité sociale et Caisse d'allocations familiales) du parent auquel l'enfant est rattaché.

Certificat médical daté de moins de 3 mois (cerfa n° 13878\*01).

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois du (ou des) représentant(s) légal(aux) habitant en Ille-et-Vilaine (exemples : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'eau, d'abonnement internet...).

Photocopie du livret de famille complet ou équivalent (pièce d'identité recto-verso en vigueur de l'enfant et de ses parents ou titre de séjour (recto-verso) en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France de ses parents.

Si mesure juridique, documents justificatifs (1<sup>ère</sup> et dernière pages du jugement, document mentionnant la délégation d'autorité parentale...).

#### **Pièces complémentaires et nécessaires à l'évaluation des besoins de votre enfant**

Complément d'informations concernant les enfants handicapés.

**Plan personnalisé de scolarisation** : joindre tous les bilans récents au regard de la déficience et de la prise en charge,

- > compte-rendu de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS),
- > feuille de renseignement scolaire, établie par l'enseignant référent de la demande de transport,
- > imprimé d'évaluation de l'autonomie de l'élève si demande d'auxiliaire de vie scolaire,
- > bilan psychologique (dont les éléments psychométriques),
- > bilans sociaux (obligatoire si suivi) et médicaux,
- > en cas de handicap visuel, joindre le compte rendu type pour un bilan ophtalmologique renseigné depuis moins de trois mois par votre médecin spécialiste,
- > en cas de handicap auditif, joindre un audiogramme de moins de 3 mois,
- > pour une demande concernant du matériel : joindre un argumentaire rédigé par un professionnel,
- > bilan du service ou de l'établissement médico-social qui accueille l'enfant handicapé.

#### **Compensation financière :**

- > questionnaire relatif à l'autonomie de l'enfant,
- > pour une demande concernant les frais liés à une prise en charge libérale ; produire une prescription précisant les besoins ainsi que l'absence de possibilité de prise en charge dans le cadre des services de soins ou médico-sociaux (CMP, CMPP, SESSAD...),
- > pour une demande ayant pour objet un suivi domiciliaire psycho-éducatif : argumentaire de la famille et des intervenants,
- > factures ou devis,
- > justificatifs d'emploi d'une tierce personne,
- > relevés de mutuelle et/ou attestation sur l'honneur relative aux frais restant à charge.

**Pour toute demande de carte** : 1 photo d'identité couleur demandée avec le nom et le prénom inscrits au dos de chaque photo.

## **PRESTATION ADULTES - PIÈCES À FOURNIR**

Pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier, vous pouvez vous rapprocher du Centre local d'information et de coordination le plus proche de votre domicile, d'un travailleur social d'un Centre Départemental d'Action Sociale, d'un professionnel de la MDPH ou d'une association représentative des personnes handicapées.

### **Pièces obligatoires pour toutes les demandes**

Formulaire de demande rempli, daté et signé (cerfa n°13788\*01).

Certificat médical daté de moins de 3 mois rempli par un médecin (cerfa n°13878\*01).

Photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant de son représentant légal (pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France).

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemples : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'eau, d'abonnement internet...).

Attestation de jugement en protection juridique, le cas échéant.

### **Pièces complémentaires et nécessaires à l'évaluation de votre demande**

**Pour toute demande de Carte :** 1 photo d'identité couleur par carte demandée, avec le nom et le prénom **inscrits au dos de chaque photo.**

> **Carte d'invalidité :** justificatif à fournir si vous êtes bénéficiaire de l'APA, la PCH (aides humaines), l'ACTP ou la Majoration Tierce Personne en cas de pension d'invalidité.

> **Carte de priorité :** justificatif d'attribution de la pension d'invalidité pour les titulaires d'une pension de 3<sup>e</sup> catégorie.

> **Carte européenne de stationnement :**

- Evaluation médicale pour une demande de carte européenne de stationnement.
- Enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'envoi de la carte par la Préfecture.

**Pour toute demande de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et d'orientation professionnelle :**

> le document "Complément d'informations aux demandes d'orientation professionnelle et/ou d'allocation adulte handicapé",

> attestation d'inscription au Pôle Emploi, le cas échéant,

> si vous êtes en emploi, fournir la fiche "Evaluation du médecin du travail pour une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et/ou de reclassement professionnel" renseignée par le médecin du travail,

> en cas de suivi par un Animateur local d'insertion dans le cadre du Revenu de solidarité active, lui demander un bilan à joindre,

> en cas de handicap visuel, joindre le compte rendu type pour un bilan ophtalmologique renseigné depuis moins de trois mois par votre médecin spécialiste,

> en cas de handicap auditif, joindre un audiogramme de moins de 3 mois.

**Pour toute première demande d'Allocation Adulte Handicapé :**

> Le document "Complément d'informations aux demandes d'orientation professionnelle et/ou d'allocation adulte handicapé".

## **PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - PIÈCES À FOURNIR**

Pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier, vous pouvez vous rapprocher du Centre local d'information et de coordination le plus proche de votre domicile, d'un travailleur social d'un Centre Départemental d'Action Sociale, d'un professionnel de la MDPH ou d'une association représentative des personnes handicapées.

### **Pièces obligatoires pour toutes les demandes**

Formulaire de demande rempli, daté et signé (cerfa n°13788\*01).

Certificat médical daté de moins de 3 mois rempli par un médecin (cerfa n°13878\*01).

Photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant de son représentant légal (pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France).

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemples : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'eau, d'abonnement internet...).

Attestation de jugement en protection juridique, le cas échéant.

### **Pièces complémentaires et nécessaires à l'évaluation de votre demande**

Selon le lieu de vie de la personne handicapée, les pièces complémentaires à joindre peuvent varier. Pour les personnes handicapées vivant dans un logement individuel, la prestation concernée est la PCH à domicile. Pour les personnes handicapées résidant dans un établissement, la prestation sollicitée est la PCH en établissement.

### **Aides humaines**

**PCH à domicile** - Pour une demande d'aide humaine, un professionnel de la MDPH vous contactera pour estimer vos besoins. **Attention, la PCH ne peut pas financer l'intervention d'un service ménager.** Pour tout besoin de ce type, veuillez vous adresser au CCAS de votre commune.

> **Forfait surdité** - fournir :

- audiogramme de moins de 3 mois,
- dans le cas de surdité supérieur à 70 décibels, attestation sur l'honneur, précisant le mode de communication utilisée (langue orale, LSF, LPC...).

> **Forfait cécité** : en cas de handicap visuel, joindre le compte rendu type pour un bilan ophtalmologique renseigné depuis moins de 3 mois par votre médecin spécialiste.

**PCH en établissement** - Pour les personnes résidant en établissement, une fiche de liaison sera adressée à l'établissement d'accueil afin de déterminer avec la personne handicapée ses besoins lors des retours à domicile, le cas échéant.

**PCH enfant** : questionnaire relatif à l'autonomie de l'enfant.

### **Aides techniques, charges spécifiques et charges exceptionnelles**

**Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus.**

Pour toute demande de matériel, faites vous accompagner par un professionnel (hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, SAMSAH, Réseau Basse Vision...) qui vous remettra un argumentaire à transmettre à la MDPH. Vous pouvez aussi solliciter un professionnel de la MDPH.

Fournir pour ce type de demandes :

- > 1 devis pour les frais à engager datant de moins de 3 mois (matériel, protection, surcoût vacances...). La MDPH se réserve la possibilité de demander un autre devis comparatif,
- > prescription médicale de moins de 3 mois,
- > pour les prothèses auditives, attestation de la Sécurité sociale précisant le taux de prise en charge à établir sur la base d'un devis,
- > pour toute demande de matériel : attestation de la mutuelle précisant le montant de sa participation sur la base d'un devis de moins de 3 mois,
- > si vous êtes en emploi, afin d'anticiper sur les possibilités de financement complémentaire, veuillez préciser dans partie A7 du formulaire, page 2, le type de contrat (CDD, CDI, contrat de droit privé ou public...).

### **Aménagement du véhicule**

**Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus.**

#### **Adaptation du poste de conduite :**

- > 2 devis de moins de 3 mois sur l'adaptation envisagée,
- > pour les aménagements du poste de conduite, photocopie recto-verso du permis de conduire faisant apparaître les mentions spécifiques concernant le besoin d'adaptation ou formulaire CERFA remis par la préfecture suite à la visite médicale au service des permis de conduire,
- > si vous êtes en emploi, afin d'anticiper sur les possibilités de financement complémentaire, veuillez préciser dans partie A7 du formulaire, page 2, le type de contrat (CDD, CDI, contrat de droit privé ou public...).

#### **Accessibilité au véhicule**

- > 2 devis de moins de 3 mois concernant l'aménagement envisagé,
- > pour toute demande d'accessibilité au véhicule, faites vous accompagner par un ergothérapeute (hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, SAMSAH, Réseau Basse Vision...) qui vous remettra un argumentaire à transmettre à la MDPH,
- > si vous êtes en emploi, afin d'anticiper sur les possibilités de financement complémentaire, veuillez préciser dans la partie A7 du formulaire, page 2, le type de contrat (CDD, CDI, contrat de droit privé ou public...).

### **Surcoût transport**

**Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus.**

#### **PCH à domicile :**

- > 2 devis de transporteurs susceptibles d'assurer les trajets réguliers et fréquents ou dans le cadre d'un surcoût transport lié à un départ annuel en vacances.

#### **PCH en établissement :**

- > 2 devis de transporteurs précisant le coût et le nombre de trajets domicile-établissement mensuels,
- > en cas de transport par une voiture particulière, renseigner l'attestation sur l'honneur, précisant le trajet domicile-établissement (détail de l'itinéraire, kilométrage et fréquence).

### **Aménagement du logement - Déménagement**

**Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus.**

Pour toute demande d'aménagement du logement, faites vous accompagner par un professionnel (hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, SAMSAH, Réseau Basse Vision...) qui vous remettra un argumentaire à transmettre à la MDPH. Vous pouvez aussi solliciter un professionnel de la MDPH.

- > 1 devis de moins de 3 mois concernant l'aménagement envisagé sauf pour les monte-escaliers ou les ascenseurs où dans ce cas, il faut présenter deux devis,
- > 2 devis en cas de frais de déménagement liés au handicap.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation se réserve la possibilité de demander un autre devis comparatif.

### **Aides animalières**

Préciser en partie F du formulaire, page 6, le numéro de labellisation du centre ayant éduqué le chien guide ou d'assistance.

## **En vue du versement de la Prestation de compensation du handicap :**

Déclaration de ressources de l'année précédant l'année en cours.

Relevé d'identité bancaire ou postal.